

CLEDER - CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2008

Les élus de l'opposition municipale de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

ORDRE DU JOUR

1 - ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 - Rapport 2007 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement
- 1.2 - Convention d'assistance juridique
- 1.3 - Convention de gestion de maintien de salaire entre la commune et la mutuelle nationale territoriale

2 - VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE

- 2.1 - Tarifs de la cantine municipale
- 2.2 - Tarif transport scolaire à partir du 3ème enfant
- 2.3 - Information sur la création de l'école de sport

3 - URBANISME - ENVIRONNEMENT

- 3.1 - Mise en place d'un Agenda 21
- 3.2 - Adoption de la Charte des espaces côtiers bretons
- 3.3 - Demandes d'acquisition foncière en limite du terrain communal de Kerfissien
- 3.4 - Acquisition d'une balayeuse : demande de subvention régionale

4 - AFFAIRES ECONOMIQUES - FINANCES

- 4.1 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 4.2 - Bilan provisoire de la saison touristique

5 - AFFAIRES SOCIALES

- 5.1 - Information sur les projets concernant l'EHPAD et la crèche

6 - QUESTIONS DIVERSES

Vous avez pu lire dans le clédérois n°347 paru le 3 octobre 2008 une double page dans laquelle figure un « **extrait** » du Compte-rendu du conseil municipal séance du 24 septembre 2008.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

(Sous réserve de modifications lors de l'adoption en séance)

Chacun aura bien noté qu'il ne s'agit que d'un **extrait** du compte-rendu et que celui-ci **ne pourra être validé** que lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Lors du conseil municipal du 21 mai 2008, nous avons déjà interpellé le Maire à ce propos puisque le même type de compte-rendu avait été publié dans le clédérois avant sa validation par le conseil municipal.

De notre point de vue, **ce compte-rendu ne reflétait en rien la réalité des débats**, nous faisons donc observer qu'il aurait été préférable d'attendre l'adoption en séance avant d'en faire la publication. Nous avons alors demandé au Maire de pouvoir lire le compte-rendu avant sa publication et sa diffusion s'il était publié avant son approbation. Monsieur Daniélou **s'était engagé** à faire parvenir le texte à André Méar, chef de file de l'opposition, **cet engagement n'a pas été respecté.**

Si la municipalité persiste dans ce type de démarche, il y a fort à parier que **plus aucun compte-rendu de conseil municipal ne sera validé par l'opposition** comme ce fut le cas lors de la séance du 27 juin 2008.

En tout début de la séance du 24 septembre 2008, Monsieur Daniélou a retiré de l'ordre du jour le point 1.2 (convention d'assistance juridique), se donnant un an de réflexion.

Nous aurions bien évidemment voté contre cette dépense d'un montant de 5 000 € HT **que nous jugeons inutile**. En effet, **ou Monsieur Daniélou a les compétences requises** pour traiter les dossiers les plus simples, sans assistance juridique, et il n'a pas besoin d'un avocat **ou il ne les a pas** et il sera effectivement dans l'obligation d'engager cette dépense. Pour les dossiers plus complexes où l'intérêt de la commune est engagé, le recours aux services d'un avocat va de soi.

1.1 Rapport 2007 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

Nous constatons avec satisfaction que le prix de l'eau et de l'assainissement augmente moins vite que l'inflation.

1.2 Convention de gestion de maintien de salaire entre la commune et la mutuelle nationale territoriale

Nous avons voté pour

2.1 - Tarifs de la cantine municipale

ANNEE 2008-2009	
1 ^{er} enfant	2,55 €
2 ^{ème} enfant	2,50 €
3 ^{ème} enfant	2,42 €
4 ^{ème} enfant	2,33 €
Repas occasionnel jusqu'au 5 ^{ème} enfant	2,98 €

Nous avons voté pour cette hausse des tarifs liée à l'augmentation des denrées alimentaires.

André Méar demandait à M. Daniélou à quel stade en était la réflexion concernant la mise à disposition du personnel de Mestiouall aux écoles, ce à quoi M. Daniélou répondait que la réflexion se poursuivrait jusqu'au mois de novembre.

2.2 - Tarif transport scolaire à partir du 3ème enfant

Nous avons voté pour

2.3 - Information sur la création de l'école de sport

Nous n'avons rien à signaler concernant cette information

3.1 - Mise en place d'un Agenda 21

« Pierre Querné, adjoint au Maire chargé de l'environnement et du développement durable présente au conseil municipal les motivations du développement durable et la programmation et la mise en place d'un Agenda 21 sur le territoire communal. » (*extrait du clédérois n°347*)

Les élus de l'opposition, lors de la réunion de commission avaient interrogé M. l'adjoint au développement durable sur la durée de mise en place de l'Agenda 21 et le coût d'une telle étude. Il nous a été répondu qu'une durée de **18 mois** sera nécessaire pour la réalisation de cette étude et le coût s'élèvera approximativement à **60 000 €**, subventionné à hauteur d'environ 30%. Une fois l'étude réalisée, il ne restera plus qu'à concrétiser les projets.

André Méar apporte l'approbation de l'opposition municipale pour la mise en œuvre de l'Agenda 21, rappelant que la municipalité s'engage dans **une démarche qu'il avait lui-même initiée il y a 10 ans** sur la commune de Cléder par le biais de l'ARCAD (Association de Réflexion Clédéroise pour une Agriculture Durable) qu'il a présidée.

Vous pourrez lire un article complet intitulé « André Méar et le développement durable, une expérience de 10 ans au service des clédérois » à l'adresse indiquée ci-dessous :

<http://cléder-avec-andre-mear.over-blog.com/article-16696796.html>

Quel ne fut pas notre étonnement d'apprendre en pleine séance par l'un des adjoints au Maire, lui-même ancien membre de l'ARCAD, **que son seul intérêt pour la démarche initiée par cette association avait été purement financier à l'époque !**

3.2 - Adoption de la Charte des espaces côtiers bretons

Cette charte des espaces côtiers correspond parfaitement à nos objectifs. L'ensemble des documents liés à cette charte est consultable sur le site <http://www.labretagneetlamer.fr>

3.3 - Demandes d'acquisition foncière en limite du terrain communal de Kerfissien

Madame l'adjointe à l'urbanisme a rappelé au Conseil qu'il s'agit d'un terrain vendu par l'ancienne municipalité.

3.4 - Acquisition d'une balayeuse : demande de subvention régionale

Nous n'avons rien à signaler concernant cette information

4.1 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nous avons voté pour

4.2 - Bilan provisoire de la saison touristique

« Christine Guillerm, adjointe déléguée au tourisme présente au conseil municipal un premier bilan de la saison touristique. A noter une hausse de la fréquentation de l'Office du tourisme mais une baisse sensible de 15% par rapport à 2007 concernant les hébergements. Au niveau des équipements de la SEM, la fréquentation du village-vacances est en net recul. Les résultats définitifs ne seront connus qu'en fin d'année mais au vu de ceux de la saison estivale, ils risquent d'être négatifs » (*extrait du clédérois n°347*).

Madame l'adjointe au tourisme a ajouté que la mauvaise météo de l'été est l'une des principales raisons de la baisse du taux de fréquentation.

André Méar lui a fait remarquer que Monsieur Daniélou, lorsqu'il était élu de l'opposition **refusait de prendre ce paramètre en considération.**

Monsieur Daniélou répliquait alors « *Avez-vous, Monsieur Méar, remarqué l'état désastreux du village-vacances et des campings ? Aucun investissement n'a été réalisé ces dernières années, nous sommes ennuyés, Monsieur Méar, d'avoir à porter vos poubelles sur notre dos* ».

André Méar lui répondait « *Y a-t-il, Monsieur le Maire, quelque chose qui trouve grâce à vos yeux sur notre commune de Cléder ? Vous ignorez sans doute que la construction d'un nouveau bloc sanitaire et la réfection des huisseries au niveau du village-vacances ainsi que la mise aux normes électriques au niveau des campings ont été réalisées lors des précédents mandats* ».

Nos lecteurs pourront retrouver le détail des travaux réalisés dans les brochures publiées par l'ancienne municipalité (Cléder-Infos n°5 juillet 1998 – Page 11) consultable sur notre site <http://www.cleder-en-avant.com>

5.1 - Information sur les projets concernant l'EHPAD et la crèche

« Le Maire informe le conseil de la visite de M. Gilbert Monfort, vice-Président du Conseil Général et de la société HLM Les foyers propriétaire de Mestiouall.

« Un projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'EHPAD va être sollicité pour passer de 60 à 75 places d'hébergement.

André Méar répliquait « *Tout ceci ne sont en fait que des effets d'annonce, nous attendrons de voir les premiers bâtiments sortir de terre pour nous prononcer* ».

Monsieur Daniélou rétorquait alors sur « *l'état plus que désastreux du foyer-logement (...) et que de toute façon, ce projet ne pourrait voir le jour ni aujourd'hui, ni demain, mais plus tard...* ».

Nous vous invitons à consulter sur notre site <http://www.cleder-en-avant.com> la plaquette de présentation de la Maison arc-en-ciel, vous pourrez ainsi juger par vous-mêmes de l'état du foyer-logement.

Concernant la crèche, le Maire informait le conseil d'une discussion qui a eu lieu lors du dernier conseil communautaire de la CCBK concernant la petite enfance et **la construction éventuelle d'une nouvelle crèche sur la commune de Cléder.**

Anne Cormier, conseillère municipale de l'opposition interpellait alors le Maire, lui faisant remarquer que la crèche actuelle était partie intégrante d'une réalisation **regroupant à la fois les personnes âgées et la petite enfance.** Si un tel projet aboutissait, qu'advierait-il alors des relations intergénérationnelles à Cléder. Monsieur Daniélou répondait alors que le transfert de la crèche *« mettrait fin à ce type de relations intergénérationnelles »* !

André Méar ajoutait que la décision avait déjà été prise au niveau du conseil communautaire et que le conseil municipal de Cléder aurait à se prononcer dans les trois mois en vue d'un éventuel transfert de compétences. Le lieu du débat pour la commune de Cléder étant son conseil municipal, n'eut-il pas été plus démocratique et plus judicieux d'en informer les conseillers avant de prendre cette décision au sein de la Communauté de communes ?

Nous prenons, bien entendu, rendez-vous dans trois mois.

Questions diverses de la municipalité :

- Accord du conseil à l'unanimité pour l'acquisition de cadeaux de départ en retraite du personnel municipal
- Accord pour l'annulation d'un titre de recette cantine d'une valeur de 2,84€
- Accord du conseil à l'unanimité pour la participation à hauteur de 675 € permettant la préparation au concours d'un personnel sous contrat aidé
- Vote de la motion concernant le maintien de la Poste

Nos questions diverses :

- Nous signalions que **contrairement à l'engagement pris** lors du dernier conseil municipal par le Maire, il ne nous avait toujours pas été remis le tableau récapitulatif des subventions versées aux associations
- **Nous réitérions notre demande** d'obtenir les documents relatifs au projet de construction d'un centre de conférence par la Communauté de Communes sur la commune de Plouescat. Monsieur Daniélou, Maire de Cléder et Vice-Président de la CCBK, chargé des affaires économiques de la communauté nous a répondu **qu'il n'avait aucun document en sa possession** (plan, devis, etc...) relatifs à ce projet. Il nous a conseillé de nous adresser à la Mairie de Plouescat.

Nous avons préféré formuler cette requête directement auprès de la Directrice de la CCBK, lui adressant un courrier.

La suite au prochain épisode...

« La lutte est dure mais pas triste »

Les conseillers de l'opposition municipale

André Méar

Gisèle Stricot

Jean-Paul Le Saint

Anne Cormier

Raymond Créac'h

Nathalie Le Gall